

RAPPORT

Accident survenu le 11 avril 2009 à l'avion immatriculé F-PRDC

Événement :	collision avec des arbres sans perte de contrôle lors d'un vol à faible hauteur.
Cause probable :	choix d'une trajectoire incompatible avec le respect des marges de sécurité liées au franchissement d'obstacles ou du relief.
Facteur contributif :	altération du jugement liée à la consommation d'alcool.

Conséquences et dommages : aéronef détruit.

Aéronef : avion Jodel D 18, construction amateur.

Date et heure : samedi 11 avril 2009 à 16 h 00.

Exploitant : club.

Lieu : Cernon (39).

Nature du vol : local.

Personne à bord : pilote + 1.

Titres et expérience :

- pilote, 40 ans, PPL (A) de 2002, 360 heures de vol sur avion, dont 69 sur type, une heure dans le mois précédent sur type, PPL (H) de 2003 non valide, 116 heures de vol sur hélicoptère.
- passager, 38 ans, PPL (A) de 2005, environ 180 heures de vol.

Conditions météorologiques : vent 030° / 10 kt, CAVOK, température 22 °C. QNH 1005 hPa.

CIRCONSTANCES

Le pilote décolle de l'aérodrome de Dole (39) en compagnie d'un passager pour un vol local comprenant un survol du lac et du barrage de Vouglans.

Après environ quarante minutes de vol, le pilote s'engage en direction du barrage dans la vallée où s'étend le lac. Selon des témoins au sol, le pilote suit les méandres du lac à très faible hauteur en évitant des voiliers. Des caméras de surveillance montrent que l'avion survole le barrage à une vingtaine de mètres de hauteur. Le pilote « plonge » ensuite dans la vallée. Il explique qu'il réalise alors une ressource et un virage à droite en montée qui le rapproche du relief. Constatant que sa vitesse diminue, il poursuit le virage pour revenir vers la vallée et reprendre de la vitesse. Voyant qu'il se rapproche du relief, il tire sur le manche pour éviter les arbres. Le passager indique qu'il sent l'avion vibrer. Immédiatement après, le train principal droit heurte la cime des arbres et l'avion s'immobilise sur la tranche entre les arbres. Le pilote et le passager parviennent à évacuer l'avion.

Les examens du moteur et de l'épave n'ont pas mis en évidence d'anomalie susceptible d'expliquer l'accident.

La concentration d'alcool dans le sang du pilote prélevé une heure et demie après l'accident est égale à 0,95 gramme pour mille.

